

<i>ANNEXE 4</i>	<i>Fonctionnement Bureau/Conseil d'administration</i>
-----------------	---

*Cette annexe a pour but de fixer les règles de fonctionnement du bureau par rapport au C.A.*

*\_ A l'issue d'une réunion du Bureau le compte rendu sera adressé aux membres du C.A. si l'ordre du jour le nécessite et affiché au Club.*

*\_ Une réunion du C.A. sera organisée pour la présentation du budget,*

*\_ Les investissements seront soumis au vote du C.A.*

*\_ Les dépenses de fonctionnement au-delà de 1000 euros seront soumises au vote du C.A.*

*\_ L'embauche de personnel sera soumise au vote du C.A.*

*\_ Les avis de réunion de bureau devront être communiqués aux membres du Conseil d'Administration.*

*Adopté par C A du 08 Janvier 2012*